



OUTILS POUR UNE GESTION
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

foretnature.be

Rédaction : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. info@foretnature.be. T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :
librairie.foretnature.be

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :
foretnature.be

Retrouvez les anciens articles de la revue
et d'autres ressources : **foretnature.be**

CASTORS : suite, mais pas encore fin...

On pensait l'affaire un peu calmée, quelques semaines après le lâcher du côté français, de plusieurs familles de castors, non loin de nos frontières. C'était sans compter sur la découverte dans les étangs et ruisseaux de la région d'Houffalize de

traces témoignant de la présence du bièvre : arbrisseaux abattus, branches écorcées, reliefs de repas, autant d'indices indiscutables.

La présence de ces quelques individus est bien entendu le résultat de plusieurs lâchés clandestins. Cette découverte, aussi surprenante soit-elle, n'a pourtant fait qu'accroître le malaise existant entre les différentes parties favorables à la présence du castor et la Région wallonne.

En effet, le groupe Rangers-Castors, qui se défend d'être à l'origine de cette introduction, profite de l'aubaine pour réaffirmer le rôle important joué par le bièvre dans l'écosystème et pour mener une campagne de sensibilisation auprès de la population (communiqués de presse, rencontres, conférences, pétition...).

Du côté des instances régionales, on critique vivement cette opération clandestine et on rappelle que toute réintroduction d'espèce disparue est sujette à autorisation, dans notre pays comme chez nos voisins. On souligne également que la Région wallonne n'est en principe nullement opposée à la réintroduction du castor à condition qu'un organisme sérieux propose un projet offrant toutes les garanties d'une étude crédible des sites d'accueil, d'une prise en charge du suivi des animaux et de la prévention des éventuels dégâts,

et ce après un avis favorable du Conseil Supérieur Wallon de la Conservation de la Nature et du Ministre compétent. La demande introduite pour le Viroin en 1997 par les Rangers-Castors n'a pas franchi ce cap.

Quant au devenir des animaux introduits, il semble bien qu'une recapture n'est plus envisageable à l'heure actuelle. Par contre, la Région wallonne s'oppose formellement aux réintroductions illégales d'espèces sauvages protégées, tant animales que végétales. De ce fait, les auteurs de cette infraction sont activement recherchés et seront poursuivis, puisque plainte a été déposée contre X.

En dépit des affirmations, des convictions des uns et des autres, on pourrait regretter que de tels lâchés clandestins, en plus de se révéler éventuellement tout à fait inadéquats voire dangereux, ne donnent aucunes garanties sur la provenance et l'état sanitaire des animaux introduits mais constituent également une porte ouverte à toute sorte d'abus. Et sur ces points, ce type d'action est condamnable par toutes les parties. Imaginez si tout passionné se mettait en tête de relâcher ses animaux favoris dans la nature, qu'il soient prédateurs ou pas...



Le castor se nourrit avant tout de l'écorce de jeunes sujets d'importance économique négligeable, tel le saule. Son intérêt écologique, lui, n'est plus à démontrer... (Photo : A. Delvaux)

Les prochaines semaines risquent donc d'être déterminantes pour le castor et nous ne manquerons pas de suivre pour vous la suite de ce débat houleux. Les castors, eux, loin des ces querelles, célèbrent l'arrivée de jours meilleurs et les mieux installés d'entre eux préparent activement la venue d'une nouvelle génération... Un avenir prometteur ?

A. DELVAUX